INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, mardi le septième jour du mois de mai deux mille dix-neuf, à **10:30** h., à laquelle sont présents Messieurs, Madame

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Conseiller - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Johanne Di Cesare, Conseillère - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

19-05-41 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté, résumé comme suit:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 avril 2019.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 1 mai 2019.
5.- Mandat INRP et l'IQEA.
6.- Mandat concernant la mise à jour de Tarep.
7.- Réception provisoire des travaux de mise aux normes (FCCQ).
8.- Présentation du rapport d'Aquatech du mois de mars 2019.
9.- Varia - déficiences aux projet PTMOBC
10.- Question du public.
11.- Levée de l'assemblée.

19-05-42 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 2 AVRIL 2019.

Après délibération, il est proposé par Mme. Johanne Di Cesare, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2019.

19-05-43 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 366,274.26 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 57,932.02 pour un montant total de $ 424,206.28.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

19-05-44

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 1 mai 2019, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

19-05-45

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT L'ÉVALUATION DES COMPOSANTES DE L'INRP DEMANDÉE PAR ENVIRONNEMENT CANADA ET DE L'IQEA DU QUÉBEC.

Considérant les modalités applicables à la déclaration de l'INRP 2018 et l'ampleur de la tâche, particulièrement pour l'évaluation et la révision du volet des rejets atmosphériques.

Considérant qu'il faut également remplir la déclaration de l'inventaire québécois d'émission atmosphérique (IQEA).

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par Mme. Johanne Di Cesare et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN afin de compléter les composantes demandées selon les directives d'Environnement Canada à partir du guide de l'Inventaire National des Rejets de Polluants 2018 et la déclaration provincial de l'IQAE et ce pour un montant de $ 7,800.00 plus taxes, incluant un volet pour une quantification préliminaire des GES selon l'offre de services datée du 17 avril 2019.

19-05-46

MANDAT A LA FIRME SNC-LAVALIN CONCERNANT LA MISE A JOUR DES ÉLÉMENTS DE TAREP.

CONSIDÉRANT que la méthode TAREP concerne la répartition des dépenses d'exploitation entre les villes et les usagers;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à jour de certains éléments de la méthode TAREP compte tenu de l'augmentation de la population et autres éléments à considérer tel qu'une partie des nouvelles immobilisations et ce tel que spécifiés par la nouvelle entente intermunicipale;

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Jean-Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie recommande que la mise à jour de la méthode TAREP soit effectuée selon les critères de bases déterminés par le comité technique de la Régie,

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme SNC-LAVALIN pour un montant maximal de $8,950, plus taxes afin de compléter la mise à jour de la méthode TAREP, le tout selon l'offre de service datée du 17 avril 2019.

QUE le Conseil demande si nécessaire la collaboration du service des finances et du service technique de chacune des villes afin de compléter la mise à jour.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

19-05-47

No de résolution ou annotation

ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU PROJET FCCQ.

Le Secrétaire-trésorier avise le Conseil que les travaux au projet de mise aux normes sont maintenant complétés, que les équipements sont en fonction à leur plein potentiel pour la grande majorité et que EXP a également signé le formulaire du MAOH, "Attestation du responsable de la réalisation des travaux" qui permet à la Régie de procéder à la réclamation finale de la demande de subvention au FCCQ.

Considérant la lettre de EXP datée du 18 avril 2019 recommandant à la Régie de signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux;

Considérant que les conditions contractuelles permettant la réception provisoire de l'ouvrage sont maintenant rencontrées;

Après délibérations, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par Mme. Johanne Di Cesare et résolu unanimement :

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Secrétaire-trésorier à signer le certificat d'acceptation provisoire des travaux, et ce en date du 24 mars 2019, date à laquelle l'entrepreneur Nordmec Construction Inc. a avisé avoir terminé les travaux correctifs qu'il s'était engagé à compléter sur certains des items identifiés comme déficiences au rapport de SNC-Lavalin

19-05-48

MISE A JOUR CONCERNANT LE CHANTIER PTMOBC .

Le Secrétaire-trésorier avise le Conseil que malgré les avertissements de la RAEBL, Allen a quitté les lieux le 15 avril, obligeant la Régie à conclure une entente de gré à gré conforme avec Terix-envirogaz étant donnée que l'usine de bionméthanisation demeure une unité de production gazière qui demande une surveillance constante jusqu`à sa fermeture complète. La Régie a demandé à DHC, avocats d'aviser Allen que des procédures seront entreprises contre elle suite à leurs départs.

19-05-49

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jocelyne Bates, appuyé par Mme. Johanne Di Cesare et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)